



## **SMPNR des Pyrénées Ariégeoises REGLEMENT DE LA CONSULTATION Marché de prestation de services**

**Elaboration d'une étude en Inter Parcs Occitanie sur la valorisation de la  
Filière Pierre.**

## **I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités

Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Tél : 05.61.02.71.69

Email : [info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

## **II – LES INTERLOCUTEURS**

La personne responsable du marché est Monsieur le Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises André ROUCH.

## **III – OBJET DU MARCHÉ**

Elaboration d'une étude en Inter Parcs Occitanie pour renforcer le développement économique de la Filière Pierre.

Voir CCTP joint.

## **IV – REPONSE EN GROUPEMENT**

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

## **V – DELAIS DU PRESENT MARCHÉ**

Voir CCTP joint.

## **VI – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES**

PNR des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités

Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Ou envoi par voie électronique.

## **VII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au **10 septembre 2018, 12h**, terme de rigueur.

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« MARCHÉ : « *Elaboration d'une étude en Inter Parcs Occitanie sur la valorisation de la Filière Pierre* »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

### Condition de réception des offres :

L'enveloppe dûment cachetée sera adressée à l'adresse suivante :

Monsieur le président du SM PNR PA

Pôle d'activité

Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de l'heure de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

Les dossiers qui parviennent ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leur auteur.

### **VIII – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Pour toute la durée du marché.

### **IX – CONTENU DES OFFRES**

#### **Offre de base**

Le dossier doit comprendre au minimum :

- La liste nominative, l'adresse, les compétences, et le rôle des personnes devant participer à la mission (disciplines, diplômes et expériences) avec un chef nommé et identifié.
- La sous-traitance envisagée.
- Les références du (des) prestataire(s) pour des missions similaires, notamment des références illustrées.
- Une note méthodologique précisant le contenu de chaque phase et les délais proposés.
- Un tableau de détail précis du nombre de jours consacrés à la mise en œuvre de la mission, phase par phase.
- Des précisions sur les données nécessaires, les sources proposées, les investigations envisagées, les moyens utilisés.
- Le format de restitution des livrables.
- Un calendrier prévisionnel détaillé phase par phase, avec une proposition de réceptions de travaux intermédiaires pour échelonner les paiements.
- Le bordereau des prix annexé au règlement de la consultation complété.

Le prix établi par le prestataire est forfaitaire, ferme et définitif et inclut l'ensemble de la prestation telle que définie dans le cahier des charges.

### **X – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés Publics.

Les offres contiendront tout élément ou pièce utile, dont le détail est laissé à l'appréciation du candidat au marché, permettant d'apprécier et d'évaluer son aptitude à répondre aux attentes du maître d'ouvrage dans la réalisation objet du présent marché (ex. liste de références...).

Le candidat souhaitant que les dites pièces lui soient retournées à l'issue de la consultation doit le spécifier expressément.

### **XI – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Offre la mieux appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- Pertinence de la méthodologie de travail 2 et implication des acteurs dans le processus 1
- Connaissance de la filière 2
- Compétences 1 et composition de l'équipe 1
- Délais de réalisation 1

### **XII – CRITERES COMPLEMENTAIRES**

Les offres doivent être rédigées en langue française et en euros.

### **XIII – MODALITES DE REGLEMENT**

La rémunération allouée au prestataire correspond à la proposition faite sur le devis détaillé pour chaque phase décrite dans l'annexe au règlement de la consultation. Elle est fixée à une somme forfaitaire et non révisable.

Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement et de séjour ainsi que les frais généraux et fiscaux, et la remise des pièces écrites et graphiques sur CDROM.

Le paiement se fera par mandat administratif sur réception des travaux et de la facture.

La rémunération pourra être réglée au fur et à mesure de l'avancement constaté et à réception des phases intermédiaires de l'étude.

### **XIV – PENALITES DE RETARD OU DE REALISATION PARTIELLE**

Si le prestataire retenu est en retard par rapport au calendrier établi, sans que le PNR puisse être tenu pour responsable de ce retard, il sera retenu des pénalités de retard égales au dixième du montant du marché global par semaine de retard.

Si le prestataire retenu ne réalise que partiellement la mission pour laquelle il s'est engagé, des pénalités seront retenues au prorata du travail réalisé.

### **XV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **Renseignements d'ordre technique :**

Amal BERAICH: a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Tel : 05.61.02.71.69

#### **Renseignements d'ordre administratif :**

Camille JAUDIN: c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Tel : 05.61.02.71.69

## Annexe au Règlement de la Consultation

### **TABLEAU DES PRIX** Pièce à retourner complétée

Éléments de mission	Membre X*	Membre Y*	Coût HT journalier	Nombre de jours de travail	Montant total HT	TVA	Montant total TTC
	Fonction	Fonction					
Étape 1 : Diagnostic et analyse des enjeux							
Réunion de démarrage (COFIL 1)							
Collecte de données et synthèse de l'état de connaissance.							
Récolte de données complémentaires si nécessaire.							
Diagnostic, analyse et enjeux.							
Restitution du diagnostic et enjeux à l'échelle de chaque PNR et de l'Inter Parcs (COFIL 2)							
Sous-total Étape 1							

<sup>1</sup> Colonne à dupliquer autant de fois que de membres intervenants

Etape 2 : Elaboration du Plan d'actions							
Réalisation des fiches actions descriptives.							
Restitution plan d'actions à l'échelle de chaque PNR et en Inter Parcs (COPIL 3).							
Restitution finale de l'étude, remise des livrables définitifs (COPIL 4).							
Sous-total Etape 2							
Coût Total							

Prix indicatifs de Prestations Supplémentaires :	Nombre de jours de travail	Montant total HT	TVA	Montant total TTC
Une réunion, déplacement compris (qu'elle soit de type COPIL, COTECH, et qu'elle se déroule en journée ou en soirée).				
Impression d'un dossier supplémentaire (papier)				

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature + cachet du candidat